

Discours de Edward Heath (Londres, 21 juillet 1971)

Légende: Le 21 juillet 1971, Edward Heath, Premier ministre britannique, décrit devant la Chambre des Communes le déroulement et les enjeux des négociations en cours à Bruxelles pour l'adhésion du pays à la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1961. Mai 1962. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales. "Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, devant la Chambre des communes (21 juillet 1971)", p. 218-222.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_edward_heath_londres_21_juillet_1971-fr-5bcaae41-e8a0-49cf-ac57-fa71f411a198.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Discours de Edward Heath (Londres, 21 juillet 1971)

[...]

Le long débat que nous ouvrons aujourd'hui et le Livre blanc dont la Chambre est invitée à prendre note sont une étape importante d'un processus qui se poursuit depuis dix ans. Il a débuté en 1961 quand le gouvernement conservateur a déposé pour la première fois une demande d'adhésion aux Communautés européennes. Cette candidature fut renouvelée au mois de mai 1967 quand la Chambre, à une majorité de 426 voix, approuva la décision du gouvernement travailliste de faire sa demande et de rouvrir les négociations.

Il s'est poursuivi quand le dernier gouvernement prit ses dispositions pour entamer des négociations au mois de juin 1970 ; et un des premiers actes du gouvernement conservateur actuel, à son arrivée au pouvoir, a été d'envoyer son négociateur à Bruxelles s'asseoir à la table de conférence avec les représentants des Six.

[...]

Au cours de ces dix dernières années, il y a eu de nombreux débats sur cette question, à la quasi-totalité desquels j'ai participé. Dans ces débats, un large degré d'accord s'est finalement manifesté quant au genre d'Europe que la plupart d'entre nous veulent voir se développer et quant à la place de la Grande-Bretagne dans cette Europe.

J'admets, bien entendu, qu'il y en a certains dans le pays, ainsi que de part et d'autre de la Chambre, ... qui ont toujours par principe estimé que la place de la Grande-Bretagne se situait ailleurs et que le destin de la Grande-Bretagne se trouvait hors d'Europe. C'est une attitude de principe que j'ai toujours respectée, mais que je n'ai jamais pu personnellement admettre. Elle sera exprimée sous différentes formes de part et d'autre de la Chambre au cours de ce débat. C'est une attitude que ceux d'entre nous qui ont une opinion contraire continueront de respecter.

Parmi ceux, de part et d'autre de la Chambre, qui ne sont pas de cet avis, il s'est au long des années manifesté un certain degré d'accord sur les principes fondamentaux qui sous-tendent les demandes faites par les gouvernements conservateur et travailliste en vue de devenir membres de la Communauté européenne.

[...]

Il existe donc une communauté de vues considérable sur le genre d'Europe avec laquelle nous souhaitons nous lier plus étroitement.

Par conséquent, nous avons tous eu à décider si ceci devait être réalisé au moyen d'une communauté européenne élargie, si la Communauté est le genre de communauté avec laquelle nous voulons être associés pour parvenir à ces buts et si elle possède le genre d'institutions auxquelles le Royaume-Uni souhaiterait appartenir.

Il existe sur ce point une communauté de vues assez large à la Chambre. C'est assez normal, car la décision de négocier, prise par trois administrations dans trois parlements différents, implique l'acceptation des principes fondamentaux de la Communauté et de ses institutions. Elle a signifié que nous acceptions le Traité de Rome avec tous ajustements qui pourraient être nécessaires par suite de l'accession de nouveaux membres, tels que le nombre de voix attribué à chaque pays et figurant dans le Livre blanc, et pourvu que nous obtenions satisfaction sur tout point au sujet duquel nous pourrions voir une difficulté dans le déroulement des négociations. Le gouvernement conservateur de 1961, le gouvernement travailliste de 1967 et le gouvernement actuel de 1970 l'ont tous accepté.

Elle a signifié l'acceptation de la politique agricole de la Communauté, qu'elle fût approuvée par un grand nombre d'élus dans cette Chambre ou pas, avec tous ajustements qui seraient jugés nécessaires et souhaitables pour les nouveaux membres au cours d'une période de transition.

[...]

Je parlerai maintenant très brièvement de la politique agricole commune. En 1961, cette politique n'était pas encore complètement arrêtée. Il aurait, par conséquent, été très avantageux pour nous de devenir membre et de contribuer à son établissement. En 1967, cette politique était une réalité de la vie européenne.

Enfin, les négociations signifiaient l'acceptation des autres institutions communautaires telles qu'elles se développeraient avant que nous ne devenions membres à part entière, et ceci les gouvernements de 1961, 1967 et 1970 l'ont entièrement accepté.

Au cours de ces dix dernières années, ni la Communauté ni ses institutions n'ont changé, si ce n'est qu'elles se sont développées, qu'elles ont mûri, prospéré et fait leurs preuves. De ma propre expérience, j'ai pu constater dans les réunions avec la Commission et avec la Communauté – la preuve en a été fournie au cours des récentes négociations – que les Six ont pour aborder les problèmes un degré de souplesse infiniment plus grand qu'ils n'avaient en 1961 quand nous négocions pour la première fois avec eux.

Telle était la situation quand nous avons entamé les négociations au mois de juin de l'année dernière. La Communauté avait évolué à sa manière. Les gouvernements britanniques successifs avaient abouti à la conclusion que, pourvu que des arrangements satisfaisants puissent être conclus sur certaines questions primordiales, la sécurité, l'influence et la prospérité de la Grande-Bretagne seraient mieux servies en se joignant à la Communauté telle qu'elle avait évolué qu'en restant en dehors.

Ces questions principales avaient été définies par nos prédécesseurs. Je ne crois pas qu'il y ait là divergence de vues. Ils ont défini les questions capitales ; nous les avons acceptées comme telles et nous nous sommes lancés dans les négociations.

La première année de questions se rapportait aux intérêts de nos partenaires commerciaux actuels, notamment le Commonwealth. Il était nécessaire de faire en sorte qu'ils puissent effectuer aussi aisément que possible les ajustements susceptibles d'être nécessaires pour tenir compte des changements dans nos arrangements commerciaux qui résulteraient de notre adhésion aux Communautés.

Les intérêts du Commonwealth sous ce rapport ont été un grand sujet de préoccupation pour tout le monde. Toutes les anciennes colonies britanniques, à l'exception de Hong Kong et de Gibraltar, se verront offrir un statut d'association aux termes de la Partie IV du Traité de Rome, dont, je crois, pratiquement le monde entier s'accorde à reconnaître qu'il leur ménage d'immenses avantages. A vrai dire, une grande partie du monde en est envieuse et certains le critiquent parce que les avantages sont aussi considérables. Tous les pays en voie de développement du Commonwealth indépendants – d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – à l'exception de ceux situés en Asie, auront également le choix d'une association avec la Communauté, en vertu d'une Convention de Yaoundé renouvelée, ou d'un accord de commerce à part. Les négociations débuteront en 1973 entre les associés existants et possibles et la Communauté élargie dont nous serions membres en disposant de tous nos droits.

Il est évident que la France et la Grande-Bretagne ont de loin le plus grand intérêt à cet égard, parce que la grande majorité des Etats devant être associés en vertu de la Convention ont naguère eu des liens avec la France ou avec nous-mêmes. A en juger par les discussions que j'ai eues avec le Président Pompidou, il est manifeste que nous avons là des intérêts en commun : faire en sorte que la position de ces pays, notamment en tant que producteurs de matières premières, soit sauvegardée.

Les pays indépendants du Commonwealth asiatique tireront des avantages considérables de la généralisation du régime de préférence. Nous et la Communauté avons dit que nous aurons pour objectif constant de développer et renforcer les relations commerciales avec ces pays.

[...]

En ce qui concerne notre contribution au budget, la Communauté a déclaré que, au cas où des situations inacceptables se présenteraient, « la vie même de la Communauté exigerait que les institutions y trouvent des solutions équitables ». En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, nous avons la procédure de réexamen et la promesse d'une continuité d'arrangements spéciaux pour le beurre. Pour le sucre, nous avons l'assurance de la Communauté de sa ferme intention de sauvegarder les intérêts des pays intéressés. Pour les mouvements des capitaux, nous avons les dispositions des articles 108 et 109 du Traité de Rome. Ces garanties ont déjà été utilisées, et sont actuellement utilisées, par certains des membres actuels de la Communauté.

En ce qui concerne chacun de ces aspects, nous avons une assurance de la Communauté ou une disposition du traité qui définit les obligations de la Communauté. La question fondamentale qui se pose à la Chambre est en fait celle-ci : croyons-nous que la Communauté est actuellement, et sera quand nous en ferons partie, le genre d'organisme qui abordera ces questions de manière positive, constructive et raisonnable ? La réponse doit être – à mon avis – incontestablement « oui », parce que quiconque a observé le fonctionnement de la Communauté depuis qu'elle a vu le jour sait qu'elle fonctionne d'une manière positive, constructive et raisonnable, afin de résoudre les problèmes qui se présentent dans ses pays membres.

Adhérer à la Communauté signifie se joindre à un organisme qui possède les institutions et les moyens nécessaires pour s'adapter aux problèmes de ses membres quand ils se présentent. Elle l'a démontré au cours des douze années de son existence et elle est capable et désireuse d'utiliser et de développer les pouvoirs dont elle dispose.

Si nous ne croyions pas cela – si nous croyions que les membres de la Communauté n'agiraient pas de manière responsable les uns envers les autres, ainsi que dans les relations commerciales internationales – alors, en vérité, il ne s'agirait pas de savoir si les conditions sont justes, ou même si nous devons nous joindre à la Communauté ; il s'agirait de savoir si nous aurions jamais dû faire acte de candidature.

C'est parce que nous croyons que c'est le genre d'organisme dont nous pouvons raisonnablement et consciencieusement faire partie – le genre d'organisme qui, ayant résolu certaines divergences de vues, agira de manière responsable, en tenant pleinement compte des intérêts vitaux de chacun de ses membres, le genre d'organisme qui mènera à bien ce qu'il a entrepris de faire – que nous considérons les garanties que nous avons négociées concernant ces questions, pour d'autres aussi bien que pour nous-mêmes, comme non seulement adéquates mais comme entièrement satisfaisantes.

[...]

Il me paraît juste, en qualité de Premier ministre, de tenter de répondre à une question de principe qui, je sais, préoccupe au plus haut point un grand nombre de députés. Cette question est la suivante : comment la Grande-Bretagne peut-elle continuer à exercer dans le monde une influence forte et constante, pour, assurément, défendre ses propres intérêts, mais également dans l'intérêt du bon sens et de l'humanité ?

Ceux qui ont participé à ces dernières législatures ne peuvent douter que c'est une question qui intéresse immensément la Chambre. En différentes occasions, nous avons tous affronté des appels à l'action émanant de différentes parties de la Chambre.

[...]

Quelles que soient les justices et les injustices d'une situation déterminée, on a observé un désir très net que l'influence britannique se fasse sentir, ainsi qu'une impatience devant les contraintes sous lesquelles la politique britannique a été parfois obligée d'agir.

La vérité, c'est que – et je crois que la plupart d'entre nous le reconnaîtraient aujourd'hui – ni notre participation aux Nations Unies, ni notre appartenance au Commonwealth, ni nos relations naturelles avec les Etats-Unis ne nous ont donné ces moyens d'action dans les affaires mondiales que d'instinct cette Chambre continue de réclamer. Il en est de plus en plus de même de notre pouvoir d'influer sur les accords

internationaux relatifs aux échanges et paiements mondiaux, qui sont si importants pour notre situation commerciale internationale et donc pour notre prospérité.

C'est en gros vrai également de la contribution que la Grande-Bretagne apporte à la lutte contre la pauvreté dans le monde et à la promotion du développement. Des ministres de différents gouvernements sont venus à cette barre et ont déclaré à juste titre que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir. Fort bien. Mais la plupart d'entre nous savent que nous devrions faire davantage encore et qu'il est dans l'intérêt de notre pays aussi bien que d'autres pays que nous fassions davantage.

Aujourd'hui, nous avons la chance de nous joindre à une communauté qui a un meilleur actif que nous en matière d'aide. C'est une communauté qui a prévu des arrangements spéciaux d'un caractère unique et remarquable pour les pays qui faisaient jadis partie des empires coloniaux de ses membres.

Grâce au succès de nos négociations, nous avons fait en sorte que l'immense majorité des pays qui nous sont associés au sein du Commonwealth puissent ou bien bénéficier de ces arrangements spéciaux à l'avenir ou alors mettre au point des arrangements commerciaux propres avec la Communauté, adaptés à leurs besoins particuliers. Dans le même temps, de par l'adhésion à la Communauté, nous avons la possibilité de développer les ressources grâce auxquelles nous pourrions améliorer notre actif en matière d'aide, de commerce et d'investissements outre-mer.

Cela pourrait valoir des avantages considérables à la Grande-Bretagne dans le monde en voie de développement. Mais il y a une autre perspective qui est peut-être encore plus importante. Nous entrons maintenant dans une phase d'évolution rapide dans les affaires mondiales, qui offre des possibilités de faire preuve de talent politique, lesquelles, si elles sont convenablement saisies, pourraient abattre nombre des barrières que nous avons fini par considérer comme normales dans le monde moderne. C'est certainement l'opinion du Président de la République Française et du Président des Etats-Unis d'Amérique. Je crois que nous en Grande-Bretagne serons autrement mieux placés pour prendre notre part de ces possibilités quand nous serons membres de la Communauté européenne.

Le gouvernement britannique a bien souvent exprimé son appui aux efforts déployés par le Chancelier Brandt et le gouvernement ouest-allemand pour parvenir à une entente avec l'Union Soviétique et avec les autres pays communistes d'Europe orientale. Il y a là une grande possibilité de progrès en direction d'une paix durable en Europe, une possibilité qu'aucun membre de cette Chambre ne voudrait voir gaspillée.

Le Chancelier fédéral m'a toujours clairement affirmé que sa tâche pour parvenir à un accommodement avec ses voisins à l'Est sera beaucoup plus facile lorsqu'il y aura une communauté européenne élargie par l'inclusion notamment de la Grande-Bretagne et vouée à s'attacher à l'élaboration d'une politique étrangère européenne commune. Il a toujours considéré, en quoi je suis d'accord avec lui, que tant que les pays d'Europe occidentale seront divisés, il y en aura toujours quelques-uns qui seront tentés d'exploiter ces divisions. Quand nous aurons une communauté élargie et une politique étrangère commune, alors les possibilités d'entente entre les deux moitiés de l'Europe seront d'autant plus grandes.

Mais l'argument dépasse les frontières de l'Europe. Nous assistons actuellement à une reprise spectaculaire et souhaitable de contacts entre les Etats-Unis et la Chine. Dans le même temps, les Etats-Unis et l'Union Soviétique sont profondément engagés dans des conversations sur les questions nucléaires qui touchent de très près l'avenir de chaque citoyen de ce pays et de l'Europe. Nous ne pouvons pas avoir de certitude aujourd'hui quant au résultat de l'un ou l'autre de ces développements. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils sont, ou devraient être, l'affaire de l'Europe.

Donc, la décision que nous sommes appelés à prendre sur cette grande question à l'automne n'est pas seulement une décision concernant notre propre prospérité. Il ne s'agit pas seulement de décider s'il convient de nous joindre à une communauté qui nous offre une chance de faire davantage dans le monde en voie de développement. Il s'agit également de décider si nous devons nous joindre à d'autres pour élaborer une politique européenne qui donnerait à l'Europe une voix véritable dans ces questions capitales qui touchent de manière vitale son avenir.

Ce n'est plus un choix qui peut être reporté dans l'avenir. Ce n'est plus un choix qui est tributaire de la décision des autres. Tous les membres de la Communauté sont maintenant désireux de nous voir nous joindre à eux. Voilà le grand changement qui s'est produit depuis 1961 et 1967. C'est un choix qui s'offre maintenant à la Grande-Bretagne, en 1971. C'est un choix qui dépend de notre courage et de notre clairvoyance.

Le choix est clair et la récompense est considérable. En tant que nation, nous devons avoir la sagesse et le courage de le saisir et d'en tirer le meilleur parti.

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, Textes et Déclarations, n° 27, 27 juillet 1971.